

DEPARTEMENT DE L'ISERE

The logo for Charnècles features the name 'Charnècles' in a stylized, handwritten font. Above the 'e' in 'Charnècles', there is a small graphic of a tree or a similar natural element.

MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 26/09/2024  
Délibération N°2024-041

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 3	
Date de convocation : 20/09/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANCON, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Frédéric PINTO a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Luc PASCAL a donné pouvoir à Pascale POMMIER ;  
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Yvette COLLIAT (excusée), Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANCON.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

Madame le maire propose le retrait des deux délibérations portant sur l'actualisation des plans de financement dans le cadre de la sollicitation du fonds de concours « Cœur de Village – Cœur de Ville » du Pays Voironnais, le travail concernant la rédaction concordante des délibérations n'étant pas finalisée au Pays Voironnais.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

---

## **DÉLIBÉRATION 2024-041 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CYCLE DE L'EAU 2023 ELABORE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS**

**VU** la demande de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais en date du 29 juillet 2024 et relative à la présentation au rapport 2023 aux membres du conseil municipal ;

**VU** le rapport d'activité annuel relatif au cycle de l'eau 2023 établi par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais ;

Madame le maire **PRESENTE** à l'assemblée le rapport annuel 2023 présentant l'activité du service eau et assainissement la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Elle **DIT** qu'il est porté à la connaissance des conseillers comme chaque année.

En outre, elle **PRECISE** que le rapport peut être mis à disposition des habitants sur simple demande de leur part. Ils en seront été informés par voie d'affichage.

Elle **PROPOSE** à l'assemblée d'acter cette présentation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ce rapport 2023, et formule la remarque que l'ajout d'une synthèse des éléments principaux serait un plus.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/09/2024.

Le maire,  
Nadine REUX.

NR

